PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail-Progrès

COPIE

Décret n° 2025 - 440 du 31 octobre 2025

portant nomination des directeurs centraux à la direction générale des douanes et droits indirects

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018, déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;
Vu le décret n°2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2025-57 du 5 mars 2025 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
Vu le décret n°2024-97 du 6 mars 2024 portant attributions et organisation de la direction générale des douanes et droits indirects.

Sur proposition du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs centraux à la direction générale des douanes et droits indirects :

1. Directeur de l'audit interne :
 DIRAT Albert Raphael, inspecteur principal des douanes.
2. Directeur des études et de la prévision :
 PEA MENGA BONGOU Camille, inspecteur des douanes.
3. Directeur des opérations douanières :

SAMBILA Alain, inspecteur principal des douanes.

4. Directeur de la réglementation et du contentieux :
 NGOUALA Jean Richard, inspecteur des douanes.
5. Directeur des systèmes d'information :
 KAKOU Laetitia, ingénieure en informatique.
6. Directeur des finances et de l'équipement :
 OYO née EBATHA FRANCK Patricia Lydie, inspecteur principal des douanes.
7. Directeur des enquêtes douanières :
 OKOLA Roger Xavier, inspecteur principal des douanes.
8. Directeur des ressources humaines :
 GARCIA Fatima Raïssa, inspecteur principal des douanes.
9. Directeur du renseignement, de l'analyse du risque et de la valeur :
 BASSADILA Jean-Pierre, Inspecteur principal des douanes.

Article 2 : Les intéressés percevront les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo./-

2025 - 440 Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2025

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement, **Anatole Collinet MAKOSSO.-**

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Christian YOKA .-